

Paris, le 18 février 2019

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

**« Adolescents sans logement.
Grandir en famille dans une chambre d’hôtel » :
une étude démontre les effets délétères sur leur vie
quotidienne**

Une [étude sur les adolescents vivant avec leurs familles en hôtel social](#), menée avec l’appui du Défenseur des droits, lui a été présentée aujourd’hui.

Réalisée par Odile Macchi, sociologue à l’Observatoire du Samusocial de Paris et Nicolas Oppenheim, sociologue à l’Université de Tours, elle repose sur des entretiens menés exclusivement auprès d’une quarantaine d’adolescents âgés majoritairement de 11 à 18 ans et vivant en hôtel social en Ile-de-France et à Tours.

Explorant les difficultés auxquelles sont confrontés ces adolescents dans leur vie quotidienne, les empreintes que laissent ces épreuves sur leur construction et comment ils arrivent, ou non, à les surmonter, l’étude met en évidence les effets délétères de la vie en hôtel sur les relations familiales et amicales, la scolarité et la santé des adolescents.

La vie à l’hôtel implique une instabilité résidentielle importante empêchant tout ancrage territorial et favorisant les ruptures de scolarité.

Les conditions d’hébergement des adolescents leur permettent difficilement d’investir l’espace domestique et de faire de la chambre d’hôtel un chez-soi. Ils se retrouvent par ailleurs projetés au cœur des tensions familiales et souvent sur-responsabilisés (gestion des démarches administratives, du budget, responsabilités des petites frères ou sœurs, de certaines tâches...).

A la faveur de la sortie de cette étude, et à quelques mois du 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l’enfant, le Défenseur des droits entend réaffirmer un certain nombre de recommandations concernant la prise en charge de ces enfants et de leurs familles :

- Développer les alternatives à l'hébergement en hôtel social en proposant des structures adaptées à toute la famille en vue de garantir son unité ;
- Limiter l'orientation des familles avec enfants vers les hôtels sociaux qui ne sont pas adaptés aux besoins fondamentaux des enfants ;
- Assurer le droit à l'éducation, aux loisirs et à la santé des enfants, en particulier en facilitant l'accès à l'école, en évitant les interruptions, et en veillant à l'accès à la cantine ;
- Veiller à la prise en considération des lieux de scolarisation des enfants et du calendrier scolaire, à l'occasion de décisions d'orientation ou de réorientation.

Contacts presse

Bénédicte Brissart
Conseillère presse et communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46